

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 MARS 2023



N° 18/2023

Le 31 mars deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 24 mars 2023.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, MM. Hamot, Aubry, Mme Delormel, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mme Barre, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par M. Convers, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, M. Kwak par Mme Barre, Mme Coulon par Mme Dollez, Mme Vigne par Mme Bonnet.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Flagothier, MM. Lenoble et Matron. Monsieur Matron rejoint la séance au point n° 10.
Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 25
Votes Pour : 25
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Compte de gestion du percepteur.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2022 de la ville de St Just-en-Chaussée.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental